

Votre statut

Quand vous intégrez l'ENSTA Bretagne – filière militaire, vous n'êtes plus étudiant. Vous obtenez le statut "militaire". Vous percevrez une solde correspondant à votre grade (imposable – déclaration possible avec celle des parents). Vous ne recevrez plus de certificat de scolarité, un certificat de position militaire vous sera délivré. Vous ne pourrez pas prétendre à une bourse d'études. Vous n'êtes plus à la charge de vos parents et ne pouvez ouvrir droit aux prestations familiales. Votre centre payeur sera un service du ministère des armées (service de la solde).

Votre sécurité sociale

La sécurité sociale prend en charge et rembourse une partie de vos dépenses de santé. Vous serez automatiquement affilié au Régime spécial des militaires auprès de la CNMSS (Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale) [CNMSS](http://www.cnmss.fr).

Adresse : CNMSS – 83090 TOULON CEDEX 9

C'est le service de la solde qui va vous immatriculer. Cela peut prendre un peu de temps (courant novembre). Votre affiliation sera toutefois effective à partir du 1^{er} septembre.

Quand vous serez immatriculé vous aurez à mettre à jour votre carte vitale sur une borne dans une pharmacie ou dans un hôpital. Vous devez créer et/ou mettre à jour votre espace personnel sur les sites www.ameli.fr et www.cnmss.fr

Sur tous les documents vous devez indiquer votre propre numéro de sécurité sociale (13 chiffres et une clé de 2 chiffres) et non celui de votre père ou mère.

Votre mutuelle

Les remboursements de la sécurité sociale peuvent être complétés par une mutuelle.

A partir du 1^{er} janvier 2025 vous bénéficierez d'un contrat collectif à adhésion obligatoire avec une prise en charge financière à hauteur de 50 % des cotisations (prélevées sur votre solde).

La mutuelle sélectionnée est UNEO www.groupe-uneo.fr.

En attendant la mise en place de ces contrats obligatoires vous pouvez déjà choisir UNEO ou continuer à relever de votre mutuelle actuelle (la mutuelle de vos parents peut continuer à vous couvrir, il faut leur poser la question et indiquer votre nouveau statut).

Des informations complémentaires vous seront communiquées dès que possible.

Vos organismes de prévoyance

L'assurance prévoyance couvre les aléas de la vie (invalidité, incapacité, dépendance, décès). L'adhésion à ces contrats est facultative mais recommandée. Leurs formules sont adaptées à votre nouveau statut.

Les organismes suivants sont susceptibles de vous concerner (liste non-exhaustive) :

AGPM : www.agpm.fr // GMPA : www.gmpa.fr.

Dans tous les cas, il vous appartient de comparer les contrats et d'analyser votre besoin.

Vous pourrez rencontrer certains organismes de prévoyance pendant la période d'incorporation à l'Ecole Polytechnique.

Votre responsabilité civile

Vous devez souscrire une assurance responsabilité civile. L'assurance de vos parents peut éventuellement continuer à vous couvrir. Il faut les contacter pour leur poser la question étant donné votre nouveau statut (idem le cas échéant pour l'assurance de votre véhicule).

Votre adresse postale

Si vous indiquez l'adresse de vos parents comme adresse postale, vous devez indiquer : Madame ou Monsieur X chez Mme et/ou M Y...

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail prévenir au plus vite l'école.

Transmettre les volets 1 et 2 de l'arrêt de travail à Mme CABON (ENSTA Bretagne) après l'avoir complété en appuyant bien sur votre stylo. Conservez le volet 3.

Le volet 1 est transmis au service médical et le volet 2 est transmis au service de la solde. Une copie du volet 2 est insérée dans votre dossier administratif.

Votre numéro d'immatriculation est votre numéro de sécurité sociale. Il figure sur votre carte vitale (13 chiffres + 2 chiffres pour la clé).

Indiquez votre employeur : ENSTA Bretagne.

Ne jamais transmettre d'arrêt de travail à la CNMSS ou à votre mutuelle.

RAPPEL : le délai de carence vous est appliqué (**non versement de la rémunération au titre du premier jour de congé de maladie des agents publics civils et militaires**).

Affaires à apporter à Polytechnique

Vous serez la plupart du temps en tenue militaire. Vous recevrez ces tenues dès votre arrivée à l'École Polytechnique. Pour information : pas de retour possible à la maison avant le 3^{ème} week-end de septembre.

Il vous est conseillé d'apporter avec vous :

- ⇒ une valise vide (grande capacité) pour les affaires qui vous seront prêtées ou données
- ⇒ une chemise ou chemisette pour les garçons et équivalent pour les filles
- ⇒ vêtements civils pour les week-ends et quelques soirées libres (une seule tenue peut suffire) et au moins une tenue d'été (short de bain/t-shirt/tongs). Ne vous chargez pas trop car vous aurez la grande valise de tenues militaires à transporter également
- ⇒ une paire de chaussures style baskets pour les activités sportives
- ⇒ une paire de trekking (mid) de couleur sombre (noir ou marron foncé)
- ⇒ petit carnet pour prendre des notes
- ⇒ stylos et feutre/marqueur noir (pratique)
- ⇒ carnet de chèques
- ⇒ 2 petits cadenas
- ⇒ lessive à main
- ⇒ nécessaire de toilette / serviettes
- ⇒ une lampe frontale (plus pratique avec lumières rouges)
- ⇒ prévention et soins anti-ampoules (pansements marque Compeed – indispensables)
- ⇒ applicateur de cirage noir et assouplissant pour cuir (pratique)

RECOMMANDATIONS

Pour les garçons, arrivez rasés et avec les cheveux courts.

Prévoir une tenue correcte pour les photos éventuelles.

Ne pas apporter son ordinateur portable.